



**BULLETIN D'ENGAGEMENT**  
**CIRCUIT BUGATTI**  
**Le 8 septembre 2013**

**PARTICIPANT(ES) :**

Nom et Prénom.....Pseudo.....  
Adresse.....  
Code Postal.....Ville.....  
Tél portable.....  
e-mail.....  
N° de permis.....date de permis.....

**PILOTE SUPPLEMENTAIRE**

Nom et Prénom.....Pseudo.....  
N° de permis.....date de permis.....

**VOITURE :**

Marque.....Modèle.....Cylindrée.....  
N° immatriculation.....Puissance(din).....  
N° d'assurance .....**(joindre obligatoirement une attestation RC circuit)**  
**Proto.....(A préciser impérativement si voiture sans carte grise)**

Avez vous déjà piloté sur circuit?                      oui                       non

**TARIF :**

Journée avant le 8 aout		220€
Journée après le 8 aout		250€
Pilote supplémentaire	X 60€	
Total		

**Assurance RC circuit voir page 4**

Bulletin d'engagement et règlement à l'ordre de Bride Zéro à nous faire parvenir dans les meilleurs délais.  
**Aucun remboursement sera effectué à moins de 1 mois de l'événement.**  
**Attention : Tout bulletin dont le droit d'engagement sera non réglé ou incomplet ne pourra être pris en considération.**

Par ma signature, je dégage l'ensemble de la structure du circuit qui me reçoit et l'Auto Sports Evènements, de toutes responsabilités, de tout dommages ou dégâts que je pourrais engendrer.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de cette journée.

Fait le .....  
Signature



## Fiche d'abandon de recours

Je soussigné(e) : ..... pilote du véhicule  
Adresse : .....

Je soussigné(e) : ..... pilote du véhicule  
Adresse : .....

**Conduire un véhicule :**

Véhicule : Marque : ..... Modèle : ..... N° Immatriculation : .....

Je soussigné(e) : ..... être passagé du véhicule

Je soussigné(e) : ..... être passagé du véhicule

Je soussigné(e) : ..... être passagé du véhicule

Je soussigné(e) : ..... être passagé du véhicule

Certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements.

Déclare, dégager le circuit, les propriétaires, les organisateurs, les équipes de secours, les assurances des personnes et sociétés précitées, de toutes responsabilités en cas :

- D'accident
- De vol de quelque nature que ce soit
- De dommages

sans exception ni réserve, que je pourrais subir ou qui pourraient affecter les biens m'appartenant, causés par moi-même ou par autrui, personne, animaux, véhicules et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur les parcours, piste automobile ou installations empruntés.

Je renonce par ailleurs pour moi-même, mes ayant-droits, et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans mes droits, à tous recours et actions, de quelque nature qu'ils soient, contre le propriétaire et/ou l'exploitation du circuit et/ou leurs préposés et/ou leurs partenaires et/ou organisateur, ainsi que les assureurs de l'ensemble de ces personnes physiques ou morales.

Je m'engage à ne prendre à bord de mes véhicules (auto ou moto) aucun passager qui n'aurait signé une décharge de responsabilité, ou n'aurait pas de contrat d'assurance et si tel n'était pas le cas, je déclare dégager le circuit et l'association Bride Zéro de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit le concernant.

Je m'engage également, avoir pris connaissance du règlement intérieur, et le respecter, ainsi que les demandes et consignes du responsable de piste.

Reconnait être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne pas le prêter à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.

Je déclare être en possession d'un permis de conduire en cours de validité et utiliser la piste hors notion de compétition.

Moi-même et mon passager sont assurés contre tout sinistre de quelque nature que se soit, causé à nous-mêmes ou à des tiers et que mon contrat d'assurance ne mentionne pas de clause de non garantie en cas d'utilisation hors compétition, de mon véhicule sur circuit ouvert à la circulation ou par défaut avoir contracté une assurance responsabilité civile circuit.

Je m'engage à rembourser les frais occasionnés aux infrastructures avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières, etc.).

**Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours.**

Fait à : ..... le : ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## RÈGLEMENT

Art 1 Le participant doit être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'événement auquel il participe, il doit avoir aussi une assurance en cours de validité pour le véhicule engagé à cet événement.

Art 1,1 si le véhicule n'est pas immatriculé la RC circulation circuit seule lui permet de prendre la piste, un numéro de chassie peut également être utilisé en remplacement de passeport technique quoi qu'il en soit ce véhicule n'est pas autorisé sur route ouverte.

Art 2 le participant doit assuré son véhicule en **RC pour roulage sur circuit automobile** (y compris pour votre passager) à l'exclusion des épreuves sportives, courses, compétition ou essais en remplissant le formulaire ci joint ou en fournissant une attestation de votre assureur.

Art 3 Le casque, non fourni et la ceinture ou harnais sont obligatoires pour le pilote et le passager.

Art 4 Tout véhicule ne correspondant pas aux critères techniques demandés, comme par exemple le niveau sonore imposé sur le circuit, n'aura pas accès à la piste. Dans ce cas, compte tenu du fait que les critères techniques sont connus à l'inscription, celle-ci ne sera pas remboursable et exclu de la journée.

Val de vienne : 100 db

Haute Saintonge : 95db

le bugatti : 100db

Fontenay le comte : 95db

Lohéac : 100db

Nevers Magny-Cours : 102 db

Art 5 Le participant s'engage sur le parfait état de son véhicule (pneus, freins, niveaux ...). Pour accéder à la piste, le participant aura au préalable fixé son/ses anneaux de remorquage et tous les objets non fixé dans l'habitacle doivent être retiré.

Art 6 La vérification des documents ainsi que le véhicule sera faite obligatoirement avant l'accès à la piste et nous vous remettrons les bracelets et numéro pour accéder à celle-ci.

Art 7 Pour les débutants, 2 tours de circuit seront obligatoire en suivant un marchal qui vous montrera les trajectoire à prendre.

Art 8 Le participant s'engage à garder sa trajectoire sur le circuit que soit une voiture qui ai 20cv ou 500cv, la voiture voulant effectuer le dépassement sortira de la trajectoire.

Art 9 Le participant ainsi que son passager s'engage à ne pas ouvrir sa fenêtre plus de 5 cm sur le circuit et il doit prévoir (en plus) des vêtements à manches longues, certain circuit l'impose.

Art 10 Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée et il se porte garant du comportement de ses accompagnant.

Art 11 Le participants ainsi que ses accompagnant s'engage à ne pas boire d'alcool ni a consommer de substance illicite sur l'enceinte du site du circuit, le superviseur de la journée pourra faire des test d'alcoolémie courant la journée.

Art 12 Le participant s'engage à être courtois envers les autres participants ainsi qu'en vers l'équipe organisateur de l'événement.

Art 13 Le participant s'engage à respecter les drapeaux de couleur ou feux, sur la piste.

Drapeaux jaune : incident sur la piste, ralentir, ne pas doubler

Drapeaux rouge : incident sur la piste besoin d'intervenir, ralentir, ne pas doubler, sortir de la piste et rentrer au stand.

Drapeaux noir : sortie immédiate du circuit.

Art 14 En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation.

Art 15 En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Art 16 En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par le participant, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation ou de remplacement (exemple utilisation de sac absorbant à cause de divers fluide sur la piste, utilisation d'extincteur, rail de sécurité, pile de pneus et tout autre infrastructure)

Art 17 En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulgué des photos de la voiture d'un autre participant.

Art 18 Le participant doit arriver entre 8h00 et 8h30 et s'engage à suivre le briefing de sécurité obligatoire à 8h40. S'il arrive en retard, il devra se présenter au superviseur de la journée pour suivre un briefing de sécurité avant d'entrer en piste.

Art 19 Les voitures d'assistances sont « toléré » sur le paddock à condition quelles soit bien garé et ne gêne pas les autres participants.

Art 20 Les porte voitures devront être garé à l'emplacement indiqué par les organisateurs.

Art 21 Les voitures des visiteurs ou amis devront être stationné à l'extérieur du paddock.

**Tous écart à ce règlement entrainera une exclusion sans remboursement du participant.**

Écrire la mention « lu et accepter »

le / /20  
signature



# ASSURANCES ROULET

8 Carrefour du Bardeau

86190 LATILLE

Tél : 05.49.51.94.72 Fax : 05.49.54.66.83

assurances.roulet@orange.fr

Orias N° 07 035 240 - 09 051 465

CARON Bruno

Tél : 06 34 04 17 41

## FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RESPONSABILITE CIVILE CIRCULATION SUR CIRCUIT.

**ARCA et Bride Zéro vous propose un contrat de responsabilité civile circulation sur circuit à la journée, pour auto, moto.**

**Les dommages aux installations de la piste sont exclus.**

Roulage sur la piste en dehors de toute compétition officielle ou non, comportant un classement établi en fonction de l'habileté du conducteur et/ou des performances du véhicule.

**Garanties :**

Responsabilité Civile des participants vis-à-vis des tiers, conformément au décret 2006-554 du 16 mai 2006.

**Montants des garanties :**

- Dommages corporels : 1.600 000 € par sinistre
- Dommages matériels : 500 000 € par sinistre, lié au sinistre corporel

**Montant de la prime :**

- Auto : 22 € TTC par véhicule et par jour
- Moto : 18 € TTC par véhicule et par jour

**\*Option :** garantie individuel : 22€ TTC par personne

- décès décès de l'assuré des suites d'un accident dans les 12 mois qui suivent sa survenance. L'indemnité est versée aux ayant droit de l'assuré. Capital 76000.

- Infirmité permanente : Invalidité permanente totale ou partielle dont le degré est supérieur à 10 %. Capital 76000.

**Souscripteur :**

Nom – Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel : .....

E mail : .....

Date de naissance : .....

N° de permis : .....

**Véhicule :**

Auto

Moto

Marque : .....

Modèle : .....

Année de 1ère mise en circulation : .....

N° châssis(E sur CG) : .....

N° immatriculation : .....

Date de la journée circuit : .....

Fait à

Le / /

Signature de l'assuré précédée de la mention

« Bon pour accord »

Auto 22€	
Moto 18€	
Option 22€	
Total de l'assurance	

(règlement par chèque à l'ordre de Assurance ROULET )

## RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE "LE MANS Bugatti"

### ART 1 - DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

- 1.1 - **Ce rassemblement** est une concentration d'amateurs avec véhicules sportifs et/ou grand tourisme complétée par des véhicules d'exception de toutes marques.
- 1.2 - Cette manifestation se déroulera sur le circuit automobile **Bugatti**.
- 1.3 - Il s'agit d'évolutions libres organisées non chronométrées **sans classement**.

### ART 2 - ORGANISATEUR

- 2.1 - L'organisateur de cette manifestation est l'Auto Sports Événements 79600 Marnes
- 2.2 - Tous les participants déclarent accepter le présent règlement (à signer) du fait de leur inscription.
- 2.3 - L'ASE a une assurance R.C. et P.J. pour l'organisation et la manifestation auprès d'AXA Assurances ROULET à LATILLÉ (86).

### ART 3 - VEHICULES ADMIS

- 3.1 - **Tous véhicules sauf cabriolets sans hard top renforcé**. Ils doivent être immatriculés avec le contrôle technique valide (sauf exception...) et **assurés y compris pour le conducteur et son passager**.
- 3.2 - Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation (**freins, stops, pneumatiques, clignotants et sans fuites**)

### ART 4 – ENGAGEMENT

- 4.1 - Les inscriptions sont ouvertes à parution du présent règlement au nombre maximum de 100 engagés.
- 4.2 - Les inscriptions doivent être faites uniquement à l'aide du bulletin d'engagement, signé par les participants. A chaque véhicule engagé, est associé un bulletin d'engagement, le règlement et la clause de non-responsabilité A.C.O. et ASE. Ceux-ci sont à adressés à l'ASE 5 rue du poiron 2 79600 marnes. Les inscriptions sont payables par chèque libellé à l'ordre de l'ASE.
- 4.3 - **Les inscriptions sont prises en compte avec le bulletin d'engagement dûment rempli avec son règlement, la clause de non-responsabilité A.C.O. et ASE signés, de l'attestation ou du justificatif d'assurance conducteur, la fiche d'abandon de recours et le règlement de la journée.**
- 4.4 - L'acceptation et l'éligibilité des véhicules se fait à la discrétion du Comité Directeur de la manifestation.
- 4.5 - **Toute annulation d'inscription doit être signifiée 1 mois avant la manifestation et ne peut être remboursée que pour motif majeur avec justificatif (ex : maladie)...** - Le nombre des engagés est limité à 100.

### ART 5 - EVOLUTIONS LIBRES NON-CHRONOMETREES

- 5.1 - **Pot d'échappement conforme aux normes en vigueur. Pot " rallye " toléré (100db) Échappement libre interdit.**
- 5.2 - **Un seul passager est autorisé par voiture sur le circuit ayant signé les décharges A.C.O. et A.S.E.**
- 5.3 - Extincteur obligatoire solidement fixé. **Si besoin, de l'utilisation d'un extincteur du circuit avec caution de 5000€, il vous sera facturé.**
- 5.4 - **Obligation des anneaux de remorquage montés à l'avant et à l'arrière.**
- 5.5 - **Le port du casque homologué et de la ceinture ou harnais est obligatoire.**
- 5.6 - **La présence d'un enfant mineur est interdite dans le véhicule sur le circuit.**
- 5.7 - Seule la/les personne(s) désignée(s) comme conducteur sur le bulletin d'engagement sera (seront) autorisée(s) à la journée.
- 5.8 - **Chaque conducteur doit assister au briefing, signer un exemplaire à l'inscription et présenter ses papiers et se conformer aux ordres du comité directeur de piste.**
- 5.9 - Le non-respect de ce règlement et du briefing, de toute personne, entraîne l'exclusion de l'engagé sans recours.
- 5.10 - Ne sont admis à participer à la journée que les véhicules présentant un bon état général de fonctionnement.
- 5.11 - En l'absence d'un système de ré-aspiration des vapeurs d'huile, les dispositifs de mise à l'air libre des carters doivent être munis d'un récipient de récupération de volume suffisant pour les véhicules concernés.
- 5.12 - Les jauges à huile des moteurs doivent être maintenues bloquées par un système à ressort, si besoin.
- 5.13 - Les personnes accompagnatrices ne doivent pas s'aventurer en dehors des zones qui leur sont réservées.
- 5.14 - Tous les véhicules particuliers doivent être garés sur les parkings prévus à cet effet et ne doivent en aucun cas gêner l'accès circuit (secours ...)
- 5.15 - Toutes les personnes présentes doivent veiller à la **sécurité** et à la propreté des lieux.
- 5.16 - Les chiens sont strictement interdits dans les véhicules sur la piste.
- 5.17 - **Interdiction de fumer dans le paddock, sur la pré grille et sur toute la piste, même à bord du véhicule.**
- 5.18 - **La consommation de boissons alcoolisées, de drogues et de certains médicaments est proscrite pour cette animation.**

### ART 6 : CONTRÔLE TECHNIQUES

- Obligation de la présence ou du montage des anneaux de remorquage pour l'accès à la piste.
- Tout défaut de signalisation du véhicule sera sanctionné par un retour au paddock...

### ART 7 : COMPORTEMENT, SÉCURITÉ ET VIVIALITÉ

- **Le port de vêtements longs (bras et jambes) pour les voitures de série et le port de la tenue homologuée pour les voitures dite de compétition sont obligatoires.**
- **Les cabriolets sans arceau de sécurité et sans hard top renforcé ne sont pas admis.**
- **Les enfants mineurs sont interdits à bord des véhicules.**
- Pour assurer la pérennité de ces animations et éviter les retours négatifs sur certain conducteur en piste, une observation sur les écrans du PC circuit est faite, afin de les retrouver sur les fichiers et sur la vidéo en vue d'exclusion immédiate et/ou **permanente** ou sur une des manifestations suivantes...

#### RAPPELS ET RECOMMANDATIONS SUIVANT LES CONDITIONS GENERALES DE L'ACO

Les véhicules participants devront être équipés **d'échappements avec silencieux**. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. **Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 100 dB, et ce quelque soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.**

**Vos assurances (voiture et conducteur) doivent vous prendre en charge même sur circuit...**

**Au passage devant les stands, une observation vers la droite est indispensable pour apercevoir un éventuel message de la direction du circuit via les organisateurs (ex : drapeaux...)**

## REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PISTE JOURNEES

### Discipline Générale

La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.

Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.

L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.

Une journée de club est une journée de roulage, pas un meeting de course. Gardez une distance de sécurité entre chaque véhicule : Poursuites, dépassements agressifs ou regroupements de véhicules en piste pour conduite en peloton seront sanctionnés par une neutralisation de la piste et l'exclusion pour la journée des personnes concernées.

Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 100 db, et ce quelque soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.

Un briefing obligatoire est programmé par les organisateurs, tout participant est tenu d'y assister avant de prendre la piste. S'il a manqué ce briefing, il devra se rendre auprès des organisateurs pour recevoir les consignes de sécurité avant de pouvoir prendre la piste.

### Équipement des conducteurs et passagers

Le port d'équipements est obligatoire : casque et vêtements longs (bras et jambes couverts, pantalons pour les femmes) pour les véhicules de série; combinaison, sous-vêtements, gants et bottines ignifugés homologués pour les voitures compétition. L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire.

**Feux et Signalisation** (voir plan de piste ci-joint pour localisation des feux)

L'utilisateur s'engage à respecter les feux d'accès piste depuis la voie des stands :

**Feu rouge** = accès interdit à la Piste

**Feu vert** = piste ouverte

L'utilisateur s'engage à respecter les feux de piste en vigueur sur le circuit :

**Feu vert** = piste libre

**Feu rouge** = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands)

**Feu Jaune clignotant** = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler, préparez vous à changer de trajectoire

### Comportement en piste – Sécurité

Avant de prendre la piste tout utilisateur doit signer la décharge de responsabilité fournie par l'organisation.

Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste se réserve le droit de refuser l'accès de la piste à un véhicule ne présentant pas ces garanties. Les cabriolets sans arceau de sécurité ne sont pas admis.

Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.

Un maximum de 2 personnes conducteur compris est autorisé à bord de chaque voiture.

Si un utilisateur sort de la piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas les véhicules en piste sont prioritaires.

En cas de problème mécanique en piste immobilisez votre véhicule en zone sûre, hors piste et attendez le personnel de piste en restant dans le véhicule (sauf en cas de feu, fumée, etc.). En cas de sortie de route, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste à bord de votre véhicule. Si le véhicule est accidenté ou est dans une position dangereuse, quittez-le et attendez derrière le mur dans les voies de sécurité.

La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h.

Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des boxes.

Dépassements : ils doivent être effectués uniquement dans les lignes droites. Le véhicule plus rapide seul change de ligne lors d'un dépassement, le véhicule doublé devra faciliter au maximum le dépassement.

Les caméras ou appareils photos ne sont autorisés à bord des véhicules que s'ils sont fixés solidement, une vérification devra systématiquement être faite par les organisateurs.

Il est strictement interdit de s'arrêter sur la piste sauf pour raison de sécurité évidente ou problème mécanique.

### Règles générales

Le club a nommé un interlocuteur qui sera l'unique interface entre les participants et le chef de piste.

Toute dégradation des biens du circuit pourra entraîner des sanctions financières.

L'accès à la voie des stands et aux voies de sécurité est réglementé (accès sur accord de la direction de piste). Il est strictement interdit de fumer dans les stands et sur la voie des stands. Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc).

### **Automobile Club de l'Ouest**

Le Mans Circuits – Le Mans Driver - Circuit des « 24 Heures » - 72019 Le Mans cedex 2 – France

Tel : (+33) 02 43 40 24 30 - Fax (+33) 02 43 40 24 35

piste : lemancircuits@lemans.org – Ecole Auto : lemansdriver@lemans.org – Ecole Moto : [lemansmotodriver@lemans.org](mailto:lemansmotodriver@lemans.org)



## CLAUSE DE NON RESPONSABILITE

Je soussigné :

Date de Naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Club :

N° Licence :

Sociétaire A.C.O. N° :

N° Permis :

Déclare dégager l' AUTOMOBILE CLUB de l' OUEST de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours des essais que j'effectue ce jour sur le circuit BUGATTI.

Je renonce à tous droits et recours tant à l'encontre de l'AUTOMOBILE CLUB de L'OUEST que de ses partenaires ou autres personnes rattachées.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations en matière d'assurance et de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire et avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures requises.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du circuit BUGATTI et m'engage à en respecter toutes les prescriptions.

Les ports du casque (Auto, Camion et moto) et de la ceinture de sécurité (Auto, Camion) sont obligatoires.

Les essais pourront être interrompus à tout moment par un responsable de l' AUTOMOBILE CLUB de l' OUEST si celui-ci estime que les conditions de sécurité ne sont plus réunies, pour quelque cause que ce soit.

Je renonce également à mon droit à l'image et autorise l' AUTOMOBILE CLUB de l' OUEST à utiliser tout cliché photographique pris lors de cette journée pour ses besoins de communication.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
signature